



Commission de l'économie et des redevances  
CH-3003 Berne

wak.cer@parl.admin.ch  
parl.ch

À l'attention des gouvernements cantonaux

Le 15 août 2025

**Ouverture de la procédure de consultation concernant l'initiative 23.325 du canton de Zurich (« Assouplissement temporaire des heures d'ouverture des magasins »)**

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,  
Madame, Monsieur,

Le 30 juin 2025, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des États a adopté un avant-projet de modification de la loi sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (loi sur le travail, LTr ; RS 822.11) visant à mettre en œuvre l'initiative [23.325](#) du canton de Zurich (« Assouplissement temporaire des heures d'ouverture des magasins »). Par la présente, nous vous soumettons l'avant-projet pour avis, dans le cadre de la procédure de consultation.

La modification proposée de l'art. 19, al. 6, LTr doit permettre aux cantons de prévoir jusqu'à douze dimanches par an lors desquels du personnel peut être employé dans les commerces sans qu'une autorisation soit nécessaire. Le nombre d'ouvertures dominicales est pour l'heure limité à quatre par an.

Une minorité de la commission rejette l'avant-projet de modification dans sa globalité. Une autre proposition de minorité demande que le travail dans le commerce de détail non soumis à autorisation lors de dimanches supplémentaires fasse l'objet d'une convention collective de travail déclarée de force obligatoire.

Les documents relatifs à la consultation sont disponibles sur les pages suivantes :

- <https://www.parlament.ch/fr/organe/commissions/commissions-thematiques/commissions-cer/rapports-consultations-cer>
- <https://www.fedlex.admin.ch/fr/consultation-procedures/ongoing#Parl>.

Nous vous invitons à adresser votre avis au Secrétariat d'État à l'économie d'ici au **17 novembre 2025**.

Après expiration du délai de consultation, les avis reçus seront publiés sur Internet. Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand ; RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tout le monde. Aussi vous saurions-nous gré de faire parvenir votre avis



dans la mesure du possible sous la forme d'un document Word (en plus d'un éventuel fichier PDF), à l'adresse suivante : [ab-geko@seco.admin.ch](mailto:ab-geko@seco.admin.ch)

En prévision d'éventuelles questions de notre part, nous vous prions en outre de nous indiquer le nom et les coordonnées des personnes responsables de ce dossier dans vos cantons respectifs.

Pour toute question ou information complémentaire, Mme Nadja Sormani ([nadja.sormani@seco.admin.ch](mailto:nadja.sormani@seco.admin.ch), 058 483 64 36), du Secrétariat d'État à l'économie, et M. Leopold Weil ([leopold.weil@parl.admin.ch](mailto:leopold.weil@parl.admin.ch), 058 322 95 64), du secrétariat des Commissions de l'économie et des redevances, se tiennent à votre disposition.

Vous remerciant par avance de votre avis, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



Hans Wicki  
Président